

Avis de Publication

M. le Président du Conseil départemental certifie que :

- tous les arrêtés du Recueil des Actes de l'Exécutif RAE-CD74-2025-18 du 30/04/2025 ont été publiés ce jour sur le portail de publication des actes décisionnels, disponible sur le site internet du Conseil départemental : www.hautesavoie.fr
Le Recueil est également à disposition du public pour consultation aux Archives départementales de la Haute-Savoie sises 37 bis, avenue de la Plaine – 74000 ANNECY – Tél. : 04-50-33-20-80 *sans limitation de durée*.
- **Tous les arrêtés(*) de ce recueil ont été télétransmis au représentant de l'Etat dans le département aux dates figurant respectivement sur l'accusé de réception.**

() A l'exception des actes non soumis à l'obligation de transmission en Préfecture conformément aux articles L.2131-2 et L.2131-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Sauf mention particulière portée directement sur l'acte concerné, les arrêtés publiés peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication sous forme électronique.

Liste des actes publiés au cours des deux derniers mois :

- 30-04-2025 : RAE-CD74-2025-18 – Actes de l'Exécutif
- 16-04-2025 : RAE-CD74-2025-17 – Actes de l'Exécutif
- 08-04-2025 : RCP-CD74-2025-16 – Délibérations de la Commission Permanente du 31 mars 2025
- 02-04-2025 : RAE-CD74-2025-15 – Actes de l'Exécutif
- 28-03-2025 : RCD-CD74-2025-14 – Délibérations du Conseil départemental du 24 mars 2025
- 26-03-2025 : Arrêté n° AR-2025-00341
- 25-03-2025 : PVCD-CD74-2025-13 – Procès-verbal de la séance du Conseil départemental du 24 février 2025
- 19-03-2025 : RAE-CD74-2025-12 – Actes de l'Exécutif
- 05-03-2025 : RAE-CD74-2025-11 – Actes de l'Exécutif

Avis affiché ce jour sur le panneau d'affichage situé 1, rue du 30^{ème} Régiment d'Infanterie à Annecy et sur le site internet du Conseil départemental (www.hautesavoie.fr)

Fait à Annecy, le 30 avril 2025,

Pour le Président du Conseil départemental,
Le Directeur Assemblée,